

Le 30 novembre 2009

L'honorable Kathleen Wynne  
Ministre de l'Éducation  
900, rue Bay  
Toronto (Ontario)  
M7A 1L2

Objet : Rapport de la facilitatrice indépendante concernant la Blyth Public School (Avon-Maitland District School Board)

Madame la Ministre,

Le 3 septembre 2009, votre ministère m'a nommée au poste de facilitatrice indépendante et m'a chargée de mener un examen administratif du processus d'examen des installations destinées aux élèves, lequel avait été entrepris pour la Blyth Public School.

J'ai été nommée à ce poste à la suite du dépôt, en juin 2009, d'une pétition demandant au ministère de mener un examen administratif du processus d'examen des installations destinées aux élèves de Central East North Huron, lequel avait été entrepris par l'Avon-Maitland School Board entre octobre 2008 et mars 2009.

L'examen a porté sur cinq écoles élémentaires : Blyth P.S., East Wawanosh P.S., Hullett Central P.S., Wingham P.S., et Turnberry Central P. S. Cet examen a motivé la décision du conseil de fermer quatre des cinq écoles. L'école Hullett Central restera ouverte aux élèves de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année et la majorité des élèves de l'école Blyth y seront accueillis. Une nouvelle école pour les élèves de la prématernelle à la 6<sup>e</sup> année, qui sera construite sur un site qui n'a pas encore été choisi, accueillera les élèves des autres écoles qui fermeront ainsi qu'un petit pourcentage des élèves de Blyth. Les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années fréquenteront l'école secondaire F.E. Madill située à Wingham.

La lettre qui accompagne la pétition précise que les signataires de la pétition proviennent exclusivement de la zone desservie par la Blyth Public School. La pétition, en tant que telle, demande à ce que l'on procède à un examen du « processus concernant la Blyth Public School ».

Tout au long de l'examen, j'ai bénéficié de l'excellent soutien de madame Becky Menzies, du bureau régional du ministère de l'Éducation à London. Je suis également reconnaissante aux conseillers scolaires, aux représentants officiels du conseil, aux parents et aux membres de la collectivité pour leur coopération. Tous ont donné généreusement de leur temps, en plus de me faire franchement part de leur opinion et de se soucier vraiment des enfants des communautés.

## **MANDAT**

Votre ministère a établi le mandat qui suit pour mon travail de facilitatrice chargée de mener l'examen administratif :

### **PRINCIPES**

Les conseils scolaires, les parents, les collectivités et le gouvernement reconnaissent aux conseils scolaires le droit, aux termes de la loi, de fermer des écoles après avoir adopté et suivi un processus d'examen des installations destinées aux élèves.

Les *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves* publiées par le ministère de l'Éducation orientent les conseils scolaires concernant le processus d'examen des installations destinées aux élèves entrepris dans le but de déterminer l'avenir d'une école ou d'un groupe d'écoles.

Les conseils scolaires ont la responsabilité d'établir et de suivre leur propre politique relative à l'examen des installations destinées aux élèves. Les politiques des conseils scolaires à ce sujet doivent être conformes aux exigences des *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves* du ministère de l'Éducation.

Dans le cadre des *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves*, les écoles sont tenues de faire de l'évaluation des écoles l'élément central du processus décisionnel des conseils scolaires et de la collectivité. L'évaluation des écoles exige des conseils scolaires qu'ils établissent la valeur des écoles en se fondant sur des consultations communautaires.

### **PORTEE DE L'EXAMEN**

Le facilitateur indépendant sera chargé de :

- déterminer si l'Avon Maitland District School Board s'est conformé au processus d'examen des installations destinées aux élèves qu'il avait approuvé, lorsqu'il a effectué l'examen des installations;
- passer en revue les documents officiels et interroger les parties concernées, dont les membres du CEI, les signataires de la pétition et le personnel du conseil scolaire;
- transmettre un rapport écrit à la ministre de l'Éducation, une fois l'examen terminé.

## RAPPORT À LA MINISTRE

Le rapport devrait être soumis sous forme de lettre à la ministre et indiquer si le processus d'examen des installations a respecté la Politique relative à l'examen des installations du conseil scolaire.

La ministre est responsable du dossier et soumettra, en temps opportun, les conclusions du facilitateur au conseil scolaire et au public.

## **PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE ET DES ÉCOLES**

L'Avon Maitland District School Board répond aux besoins en matière d'enseignement public des comtés de Huron et Perth. Les deux comtés annoncent qu'ils vont de « Shakespeare jusqu'au littoral » (« Shakespeare to shoreline »), à savoir, qu'ils s'étendent de la région de Waterloo à l'est jusqu'à 100 kilomètres des plages sablonneuses du lac Huron, à l'ouest. Ils sont délimités au nord par les comtés de Bruce, Grey et Wellington et, au sud, par les comtés de Lambton, Middlesex et Oxford. La référence faite au Festival de Stratford et aux plages du lac Huron fait penser que le tourisme y occupe une place importante. Bien que ce soit le cas, depuis que la Canada Company a favorisé, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le développement des terres fertiles par les colons britanniques et européens, le secteur de l'agriculture a prédominé.

Entre 2000 et 2007, les effectifs des écoles élémentaires d'Avon Maitland ont baissé de 13,9 % , passant de 12 091 élèves à 10 405 élèves. Les projections des effectifs sur 10 ans préparées pour le conseil par Watson and Associates prévoient une autre baisse de 6,5 %. En marge de la diminution du revenu tiré par le conseil à titre de subvention par élève, on constate une augmentation des coûts de réfection des établissements scolaires, puisque 78 % des écoles ont été construites il y a plus de 40 ans.

L'un des nombreux villages que compte Avon Maitland est celui de Blyth, qui se situe dans le canton de Huron Nord à la charnière de la rivière Maitland. Le village accueille le Blyth Festival, qui est axé sur les auteurs dramatiques et les artistes canadiens. La ville de Wingham se situe dans le même canton.

J'ai été nommée à ce poste à la suite d'une pétition déposée par Blyth et je me suis donc rendue à la Blyth P.S. Par contre, la décision finale du conseil concernant la Blyth P.S. a aussi eu des ramifications sur l'école Hullett Central et l'école secondaire F.E. Madill. J'ai donc visité ces deux écoles, et j'ai recueilli des données sur l'une comme sur l'autre, et je vais les inclure dans ma description du processus.

## **BLYTH PUBLIC SCHOOL**

Depuis 1896, Blyth a une école élémentaire publique. L'école actuelle a été construite dans les années 1960 à l'époque du regroupement des écoles à classe unique en Ontario. Cette école de petite taille compte 9 salles de classe, une bibliothèque, un gymnase avec estrade, et des bureaux habituels et un espace de rangement. Il y a un laboratoire

informatique ainsi qu'un centre de ressources d'apprentissage. L'école, bâtie sur un seul étage, répond aux exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il y a une porte automatique et des toilettes d'accès facile. La Blyth P.S. dispense des programmes scolaires de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année. L'école propose un certain nombre d'activités sportives internes et interscolaires, et elle a aussi son propre orchestre.

La Blyth P.S. a été construite au départ pour accueillir 204 élèves. En 2008-2009, elle en comptait 177. Toutes les classes sont combinées, à l'exception de la classe de maternelle. La réalité d'une autre baisse des effectifs est apparente si l'on se fie au nombre de journées d'ouverture de la maternelle et des petites classes en 2009. On dénombre 17 élèves dans chaque classe de prématernelle et de maternelle. La classe de 1<sup>re</sup> année compte 13 élèves, la classe de 2<sup>e</sup> année en compte 12, le nombre des élèves de la classe de 3<sup>e</sup> année grimpe à 20, alors que la classe de 4<sup>e</sup> année n'en compte 15. Les projections des effectifs de l'école sur 10 ans chutent à 127 élèves d'ici 2017-2018.

Lorsque j'ai visité cette école, j'ai été agréablement surprise par la propreté manifeste des lieux. Au dire de tous, le conseil consultatif des parents est très mobilisé. L'école constitue le pivot de la communauté. En dehors des heures de cours, ses locaux sont utilisés notamment par les Louveteaux, les Castors et les Scouts, ainsi que par la congrégation Living Water Christian Fellowship qui s'en sert pour les célébrations dominicales et pour accueillir un groupe de jeunes un soir par semaine.

On relève quelques imperfections au niveau de l'emplacement de la Blyth P.S. Le terrain est relativement petit et situé au centre d'une zone bâtie du village. Il y a des terrains de jeu en dur et des terrains de jeux herbagés, mais ils se chevauchent pour une raison inconnue. Par exemple, le terrain de soccer empiète à la fois sur le losange du terrain de baseball et sur la surface dure. Le terrain de stationnement ne semble pas adapté. La superficie du site ne permet pas d'ajouter d'autres salles de classe.

## **HULLETT CENTRAL PUBLIC SCHOOL**

La Hullett Central Public School est située dans le village de Londesborough dans la municipalité de Central Huron. Londesborough a d'abord été établi en 1850. La municipalité englobe l'ancienne ville de Clinton et le canton de Goderich et de Hullett. L'école se trouve à 7 kilomètres au sud de Blyth.

Hullett Central P.S. est une petite école qui compte 9 salles de classe, dont quatre sont inoccupées. L'école a été construite au milieu des années 1960 à l'époque du regroupement des 12 « sections » à classe unique. Elle a sa propre bibliothèque, un gymnase avec estrade, et un laboratoire informatique. Les bureaux et l'espace de rangement sont convenables. L'établissement scolaire répond pratiquement aux exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il ne lui manque qu'une porte automatique permettant d'accéder facilement

aux toilettes. Le terrain de stationnement comprend des places de stationnement accessibles, ainsi que des places réservées au personnel et aux visiteurs.

La Hullett Central P.S. dispense des programmes de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année. Cette école, certes petite, est exceptionnellement bien dotée. Grâce à des fonds amassés par le Conseil des parents, l'école a pu acheter quatre tableaux blancs électroniques et un cinquième a été commandé. L'un des enseignants, qui s'y connaît très bien dans cette technologie d'apprentissage/d'enseignement passionnante, a montré à ses collègues comment l'utiliser. L'école a, par ailleurs, un professeur de musique. Les enfants étudient la musique chorale jusqu'en 6<sup>e</sup> année et apprennent à jouer d'un instrument en 7<sup>e</sup> et en 8<sup>e</sup> années. L'école, qui a son propre orchestre, propose aussi un certain nombre d'activités sportives internes et interscolaires.

Cette école a été construite pour accueillir au départ 227 élèves. En 2008-2009, elle en a accueilli 154. Toutes les classes sont combinées, à l'exception de la classe de maternelle. Le nombre des journées d'ouverture des petites classes en 2009 est signe d'une baisse supplémentaire des effectifs. La classe de prématernelle compte 13 élèves; celle de maternelle en a 22. La classe de 1<sup>re</sup> année compte 13 élèves, celle de 2<sup>e</sup> année en a 15, celle de 3<sup>e</sup> année en compte 14, et celle de 4<sup>e</sup> année en a 21. Les projections des effectifs sur dix ans chutent à 116 élèves d'ici 2017-2018.

Lorsque j'ai visité cette école, j'ai été marquée par la grande propreté des lieux. En dehors des heures de cours pendant l'année scolaire, ses locaux sont utilisés notamment pendant 32 heures hebdomadaires pour donner des leçons de piano et pendant 3 heures par semaine pour des leçons de musique vocale. On y joue au volleyball pendant 3 heures, à raison de deux fois par semaine. En outre, les membres du Key Bible Club s'y réunissent une fois par semaine pendant toute l'année, tout comme un club de jeunes.

Le terrain de l'école, d'une superficie de 16 acres, est extrêmement grand. Il y a un terrain de jeux bâti sur une surface dure ainsi qu'un terrain de jeux herbagé. L'endroit est suffisamment grand pour avoir deux terrains de soccer et deux losanges de baseball, dont un est partagé avec la communauté et entièrement éclairé, et équipé de sièges pour les spectateurs, d'une tribune louée et de toilettes. Il y a aussi une piste, deux secteurs (junior et senior) et des structures de jeux, un terrain de basketball et un endroit réservé aux jeux libres. S'il le faut, il y a de la place pour ajouter des salles de classe.

## **ÉCOLE SECONDAIRE F.E. MADILL**

Les élèves de Blyth sont traditionnellement allés dans deux directions différentes en ce qui concerne l'école secondaire. La plupart ont fréquenté l'école secondaire Central Huron à Clinton, tandis que les autres sont allés à l'école secondaire F. E. Madill de Wingham. La décision prise par le conseil de fermer l'école Blyth a justifié a posteriori la fréquentation au palier élémentaire selon les limites de l'école secondaire. Les élèves appartenant à la zone de l'école secondaire Central Huron fréquenteront l'école secondaire Hullett Central; quant à ceux vivant dans les limites de l'école secondaire F.E. Madill, ils iront à la nouvelle école qui propose des classes de la prématernelle jusqu'à la

6<sup>e</sup> année. Les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années fréquenteront l'école secondaire F. E. Madill. si l'on se fie à ce dernier élément de la décision concernant Blyth; j'ai visité l'école secondaire de Wingham.

L'école secondaire F.E. Madill, située dans la ville de Wingham, occupe un emplacement quelque peu inhabituel. L'école actuelle, lors de sa première « mouture » dans les années 1960, était juchée sur une colline. Au fur et à mesure que l'on a agrandi l'école pour pouvoir accueillir un plus grand nombre d'élèves, les architectes ont décidé d'ajouter chaque annexe en contrebas de la colline. L'école, qui peut accueillir 1 188 élèves, en compte actuellement 930. En dépit des différents niveaux sur lesquels elle est bâtie, l'école est entièrement accessible grâce à plusieurs ascenseurs. Les portes principales le sont aussi, tout comme les toilettes.

Les installations de l'école secondaire F.E. Madill sont vraiment remarquables. L'école dispose de salles de classe bien équipées et qui sont claires et agréables, d'une bibliothèque bien fournie, de laboratoires informatiques, de laboratoires de sciences et d'une série d'ateliers techniques. Pour ce qui est des ateliers, il y en a un qui est sans doute unique en Ontario, parce qu'on y construit des aéronefs de faible tonnage. La grande serre et les ateliers multimédias se démarquent aussi. L'école a 3 gymnases, tous dotés de gradins encastrés, ainsi qu'une grande cantine.

On nous a montré 2 emplacements possibles pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, tous deux situés de sorte à ce que les enfants aient leur propre accès à l'école. L'un des emplacements est adjacent à un gymnase qui pourrait être réservé aux élèves du palier élémentaire. Cet endroit a aussi un accès direct au terrain de jeux herbagé et un espace prévu pour la construction d'un terrain de jeux en dur. Un petit bureau servant aux tâches administratives élémentaires était aussi disponible. Le directeur d'école a précisé que les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années pourraient y prendre leur repas et leur récréation de sorte à ce qu'ils soient séparés et indépendants de l'école secondaire.

## **SOMMAIRE DES ÉVÉNEMENTS AYANT MENÉ À LA DÉCISION DU CONSEIL**

Au printemps 2006, le conseil a entamé des consultations sur le devenir des écoles situées dans la zone de planification de North Central Huron. Lors de la réunion du conseil scolaire régional, le 4 mai 2006, les projections détaillées des effectifs ont été communiquées (données relatives aux projections sur 15 ans fournies par Watson and Associates) dans le cadre des consultations sur la planification des immobilisations. Lors de la réunion, il a été notamment question de la planification des immobilisations et du dialogue ouvert avec la communauté scolaire à propos des futures orientations et de l'éventualité d'un regroupement scolaire. D'autres réunions du conseil scolaire régional, avec des projections mises à jour, et une planification des immobilisations actualisée, se sont tenues le 19 mai 2007, le 22 mai 2008 et en avril 2009.

Pendant l'automne et l'hiver de l'année scolaire 2007-2008, le conseil a procédé à un examen officiel des installations, et a cerné un certain nombre d'écoles qui coûtent cher à entretenir.

En août 2008, le ministère de l'Éducation a présenté le Programme d'immobilisations prioritaires visant à financer la construction de nouvelles écoles afin d'accueillir une population en pleine croissance et de remplacer les écoles dont les coûts de réparation étaient prohibitifs. Le nouveau programme a aussi permis aux conseils de demander des subventions d'immobilisations pour le regroupement des écoles. En octobre 2008, le personnel du conseil a présenté une demande dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires pour Avon Maitland. Ils ont mis la construction d'une nouvelle école dans le but de regrouper les élèves de Huron Nord au sommet de leur liste des immobilisations prioritaires.

Lors d'une réunion ordinaire du conseil, le 9 septembre 2008, l'Avon Maitland District School Board a reçu du personnel supérieur un document intitulé *Preliminary Accommodation Analysis for 2008-2009* (analyse préliminaire des installations pour 2008-2009). Ce rapport doit être préparé chaque année en vertu de la *Politique n° 18 du conseil – Examens des installations destinées aux élèves*. Le conseil a approuvé la recommandation concernant le début du processus d'examen des installations destinées aux élèves de Central East North Huron (CENH) et visant à mettre en place un Comité d'examen des questions liées aux installations destinées aux élèves (CEI) qui se chargera d'examiner les installations des écoles publiques Blyth, East Wawanosh, Hullett Central, Turnberry Central et Wingham.

Le 11 septembre 2008, le directeur de l'Éducation a envoyé une lettre aux trois municipalités/cantons dans lesquels se trouvent les cinq écoles faisant l'objet d'un examen. La lettre soulignait le fait que le processus d'examen des installations pourrait aboutir à la fermeture ou à la restructuration d'écoles, ou à la construction d'annexes ou de nouvelles écoles.

Conformément à la politique du conseil, on a demandé à chaque municipalité à avoir un représentant municipal élu au sein du CEI du CENH. Quelqu'un a proposé de nommer également un représentant remplaçant. La date de la première réunion a été communiquée, et on a annoncé la date de la tenue d'une séance d'information et de planification le 23 octobre 2008, et la date de la première assemblée publique du CEI, le 13 novembre 2008.

Compte tenu de la pétition ultérieure adressée à la ministre, une phrase de la lettre doit être citée : « Le conseil combinera les conseils et les recommandations du CEI local avec l'information et les conseils fournis par le personnel avant de prendre la moindre décision ».

Le 11 septembre 2008, une lettre contenant les mêmes renseignements de base a aussi été envoyée aux parents, au personnel, aux conseils scolaires et aux membres de la communauté. La phrase citée plus haut commence le troisième paragraphe de la lettre.

Les deux lettres fournissent des renseignements sur la manière d'obtenir de l'information sur l'examen des installations sur le site Web du conseil. En aparté, un courriel a été envoyé aux directrices et aux directeurs d'école du bureau du directeur de l'éducation demandant aux conseils scolaires de nommer la présidente ou le président du conseil scolaire ou de désigner un représentant de la communauté locale au sein du CEI. Les coordonnées des membres nommés ont été transmises par courriel au bureau du directeur.

La composition du CEI, conformément à la *Politique du conseil n° 18*, a été répartie en catégories des votants et des non-votants. Les trois représentants municipaux, les cinq présidentes ou présidents de conseil scolaire et les cinq représentants communautaires étaient des membres votants. Les membres du personnel et les conseillers scolaires étaient des membres non-votants. Le personnel englobait les cinq directrices ou directeurs d'école, la surintendante ou le surintendant des opérations et la surintendante ou le surintendant des écoles. Deux conseillers scolaires étaient membres. Deux des municipalités ont désigné des remplaçants et un des conseils scolaires avait deux coprésidents.

Les personnes présentes à la réunion préparatoire du 23 octobre 2008 ont eu un aperçu du processus du CEI commandé par le Ministère et de la *Politique n°18 du conseil relative à l'installation des installations destinées aux élèves*. Le rôle du CEI dans la réception des commentaires et des suggestions du public et dans la formulation de recommandations au conseil a été expliqué et un calendrier des réunions a été discuté. La structure de votes a été expliquée, tout comme le rôle du personnel du conseil et des conseillers scolaires en tant que spécialistes. L'école ayant des coprésidents n'a pas eu droit de vote; la règle était de deux votes par école. On a insisté sur le fait que toutes les réunions devaient être publiques. Un aperçu des installations et une trousse d'information ont été distribués. Le cadre d'évaluation des écoles a été achevé en partie au niveau de l'école et on a demandé aux membres du CEI de transmettre toutes les notes sur les erreurs ou les omissions au personnel supérieur.

À deux reprises au cours de la réunion, on a demandé au CEI s'il souhaitait recevoir de l'information sur les autres scénarios d'installations possibles. Les membres du CEI ont convenu qu'ils ne voulaient pas de cette information pour le moment, mais qu'ils pourraient en faire la demande ultérieurement. Des questions ont été posées au sujet de la représentation des parents et de la communauté, vraisemblablement en plus de celle des membres désignés du CEI. Les membres de la communauté ont été encouragés à assister à toutes les assemblées publiques. Le surintendant Mike Ash a été confirmé au poste de président du CEI.

La première séance de travail public du CEI a eu lieu le 13 novembre 2008. Chaque cadre d'évaluation des écoles a été examiné et des modifications ont été apportées. Les cadres révisés devaient être affichés sur le site Web du conseil. Le CEI a aussi discuté de la stratégie de consultations publiques semblable au processus du conseil pour recevoir les délégations. Des membres du public étaient présents et on leur a accordé du temps pour poser leurs questions. Il était aussi manifeste dans le procès-verbal de la réunion, que certains parents/membres de la communauté s'étaient fait passer pour des

participants actifs, voir importants, pendant toutes les discussions du CEI portant sur les points à examiner et l'information requise.

Les membres du CEI ont compris que la baisse des effectifs était un grave problème pour leurs écoles et pour le conseil, ce qui a abouti à une demande particulière afin que le personnel du conseil prépare cinq scénarios d'installations, un scénario par fermeture d'école et pour les autres écoles restant ouvertes. Lorsqu'il a été question de financement pour les rénovations, le surintendant Ash a déclaré que le conseil avait fait une demande de subventions auprès du Ministère dans le cadre du nouveau Programme d'immobilisations prioritaires, mais que le conseil n'était pas certain d'obtenir des fonds.

Des questions ont été posées à propos du financement des classes de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années qui sont situées dans des écoles secondaires et sur la manière dont ces élèves étaient gardés à distance dans des installations du palier secondaire. Faisant référence en particulier à l'école secondaire F. E. Madill, le surintendant Ash a promis de fournir de l'information sur les locaux disponibles et sur le mode de gestion de la séparation des élèves.

La réunion suivante du CEI s'est tenue le 11 décembre 2008. C'était la première réunion au cours de laquelle le public a pu faire part de ses commentaires. Le révérend Ernest Dow, pasteur de Living Water Christian Fellowship, a fait une présentation au CEI sur l'importance que revêt la Blyth P.S. aux yeux de sa congrégation. En l'absence de sa propre église, la congrégation loue l'école pour les célébrations dominicales ainsi que pour une réunion hebdomadaire d'un groupe de jeunes.

Le surintendant Ash a précisé qu'il présenterait les cinq scénarios d'installations, à la demande du CEI lors de la réunion de novembre. Il a exhorté les membres du Comité à essayer de s'entendre sur des recommandations par consensus plutôt que par un vote. Il a également mentionné que le CEI devait formuler des idées et des recommandations que les conseillers scolaires étudieraient, mais que ces derniers examineraient aussi l'information provenant de la communauté et du personnel supérieur de l'administration.

Avant que le surintendant Ash ne présente les cinq scénarios d'installations, chaque école faisant l'objet de l'examen a fait une présentation. Chaque école devait concevoir un scénario décrivant ce qui pourrait se passer si elle devait être fermée.

L'une des présentations faites par une école a proposé de regrouper trois des écoles faisant l'objet de l'examen et de construire une nouvelle école.

Le surintendant Ash a présenté cinq scénarios préparés par l'administration supérieure. Le premier proposait un statu quo. Le second scénario proposait cinq choix aux élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, qui étaient tous placés dans des écoles secondaires. Les options 3 et 4 proposaient de conserver la structure prématernelle-8<sup>e</sup> année et expliquaient les conséquences de la fermeture de l'une ou de l'autre des écoles et du regroupement des emplacements existants. L'option 5 supposait la fermeture d'une ou de plusieurs écoles

du CEI, de passer à une structure de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année et de déplacer les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années vers des écoles intermédiaires ou secondaires.

Les scénarios ont été remis au CEI, en format imprimé, et affichés sur le site Web du conseil. Le surintendant a rappelé au CEI que ses recommandations pouvaient, sans que cela soit obligatoire, comprendre la fermeture d'écoles précises ou la construction d'une nouvelle école. Au cours des discussions libres qui ont suivi, le surintendant Ash a dit que les discussions se poursuivaient avec le Ministère au sujet de l'obtention de fonds pour la construction d'une nouvelle école pour North Central Huron. C'est à titre de président qu'il a également rappelé au Comité que, d'ici la réunion de janvier, ils devraient réfléchir au rapport qu'ils doivent remettre au conseil. On a demandé aux membres de se servir de leur forum électronique, auquel tous les membres ont accès, afin de mettre en commun leurs idées.

Lors de la réunion du 22 janvier 2009, il a été clair que les personnes qui n'avaient pas été nommées comme représentants de l'école/de la communauté avaient joué un rôle actif à tous les niveaux de la réunion. La plupart de ces personnes avaient assisté à toutes les réunions, notamment à la réunion préparatoire, et avaient été acceptées en tant que « membres ». Cela dit, la structure de votes n'a pas changé. Il faut toujours deux votes par école. La réunion a commencé par la modification de l'ordre du jour, auquel on a ajouté la nomination d'un coprésident pour le CEI du CENH. La motion a été adoptée et une seconde motion a entériné sa nomination. Le coprésident nommé n'était pas un représentant désigné de l'école ou de la communauté.

Lorsque le point à l'ordre du jour a porté sur les « commentaires et suggestions du public », le nouveau coprésident, suivis par cinq autres personnes présentes aux réunions du CEI, dont trois étaient des représentants désignés de l'école ou de la communauté, ont proposé le *North Maitland Education Centre of Excellence* (centre d'excellence en éducation de North Maitland). Il s'agit de la « présentation d'un concept en vue de la construction d'une nouvelle école élémentaire pour Wingham, Blyth, Turnberry Central et East Wawanosh (un document « vivant » à revoir ultérieurement) ». Le groupe s'est rencontré en privé dans le but de travailler sur le concept d'un *Centre d'excellence* et a préparé une présentation Power Point qu'ils ont partagée.

Tout de suite après leur présentation, les membres du groupe ont proposé deux motions, qui ont toutes les deux étaient adoptées. La première motion consistait à demander officiellement au conseil une prolongation de 14 jours par rapport au calendrier du CEI pour pouvoir davantage élaborer le concept de *Centre d'excellence*. La seconde motion consistait à demander de l'information sur les réunions que le surintendant avait eues avec le personnel enseignant et que ce dernier participe ouvertement au processus de consultations. Le surintendant Ash, agissant désormais à titre de coprésident, a souligné le fait que la fédération locale des enseignantes et des enseignants et le conseil avaient convenu qu'il était souhaitable de protéger le personnel enseignant d'un possible conflit d'intérêts.

On a conseillé au personnel enseignant de ne pas participer aux assemblées publiques du CEI. On a convenu d'un processus interne grâce auquel les enseignantes et enseignants pourraient formuler leurs commentaires. Au fur et à mesure que les discussions se sont poursuivies et ont évolué vers la question de la convenance d'une nouvelle école, le surintendant Ash a dit au CEI que le surintendant des affaires était à Toronto en train de « faire pression » afin d'obtenir des fonds pour la construction d'une nouvelle école à Huron Nord.

L'école Hullett Central a fait une présentation au CEI dans laquelle elle a mis en exergue l'excellence de son programme scolaire et l'étendue de la participation de la communauté au niveau de son établissement.

Le procès-verbal indique qu'il a été question du financement du *Centre d'excellence*. La présentation, à ce stade, a estimé le coût entre 21 et 26 millions de dollars grâce à des fonds provenant des gouvernements fédéral et provincial, des municipalités du palier supérieur et inférieur, des subventions écologiques, des économies de coûts (fermetures d'écoles), de la vente de terrains, des dollars du secteur privé et des économies d'exploitation.

Lors d'autres discussions, auxquelles ont participé des membres de la communauté présents dans le public, un parent a demandé pourquoi l'école Hullett Central ne figurait pas dans la catégorie « super école ». Le procès-verbal contient la réponse donnée par un membre du groupe qui a fait la présentation sur le *Centre d'excellence* : « Ce scénario repose sur l'idée que les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années ont été transférés vers FEMSS (F.E. Madill S.S) et, dans ce cas-là, les élèves de Hullett n'auraient pas besoin d'aller à Wingham, parce que Hullett irait au CHSS (Central Huron) de Clinton ». Le même membre a indiqué que certains conseils scolaires étaient déjà au courant de la présentation sur le *Centre d'excellence*. Le groupe avait eu l'intention de retourner vers leur communauté « pour leur en faire part ».

La lettre adressée au conseil dans laquelle on demandait de prolonger les délais accordés au CEI a été envoyée le 22 janvier 2009. Le conseil a accordé la prolongation demandée.

Lors de la réunion du 12 février 2009 du CEI, le surintendant Ash a fourni les notes récapitulatives de ses réunions avec le personnel enseignant. Les membres du CEI ont aussi obtenu des exemplaires du sondage auquel devaient répondre les élèves de 6<sup>e</sup>, de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années des écoles du CEI. Le sondage portait principalement sur la question de placer des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans des écoles secondaires. Le second sondage, destiné au personnel des écoles, traitait de cette question mais contenait aussi des questions sur la taille des écoles élémentaires et la sensibilisation à la proposition concernant le *Centre d'excellence*.

Il y a eu de longues discussions entre les membres du CEI et le public sur le pour et le contre d'une « super école » (qui était alors devenue l'expression la plus usitée par la plupart des participants), les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années dans une école secondaire et la situation économique. S'il est vrai qu'un grand nombre de participants étaient opposés à l'idée

d'une grande école centrale, d'autres trouvaient intéressant le concept d'excellentes installations, surtout si cela permettait de conserver les classes de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans des écoles élémentaires. L'un des conseillers scolaires a rappelé aux membres présents que le rôle du CEI consistait à formuler des recommandations; le conseil recevrait aussi un rapport du personnel et il ne prendrait aucune décision avant le mois de juin.

Lors de la réunion du CEI du 26 février 2009, l'ordre du jour a été modifié en y ajoutant une présentation sur la nouvelle version du *North Maitland Educational Centre of Excellence*. Après la présentation, les deux conseillers scolaires qui sont membres du CEI ont rappelé aux personnes présentes qu' « aucune décision n'avait été encore prise au sujet de la nouvelle école et ne serait prise avant juin 2009 ».

Dans la rubrique « Nouveaux points à l'ordre du jour », le groupe faisant la promotion du *Centre d'excellence* a présenté trois recommandations provisoires qui seraient proposées lors de la dernière réunion du CEI. Elles concernaient le placement des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années, la fermeture de quatre écoles et la construction d'une nouvelle école, en plus de la constitution d'un comité directeur pour le nouveau projet d'école.

La dernière réunion du CEI a eu lieu le 12 mars 2009. Les membres présents ont voté à l'unanimité en faveur des sept recommandations formulées au conseil :

- Que les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années ne soient pas déplacés vers des écoles secondaires;
- Que les écoles publiques Blyth, East Wawanosh, Turnberry Central et Wingham soient fermées;
- Qu'une nouvelle école élémentaire soit construite pour accueillir les élèves des quatre écoles;
- Que l'école Hullett Central Public School reste ouverte pour les classes de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année;
- Qu'un comité directeur, composé notamment de membres des écoles fermées et des communautés concernées, soit formé afin de poursuivre et de superviser la conception, le financement et la construction de la nouvelle école;
- Que les écoles devant être fermées continuent d'accueillir les classes de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année jusqu'à ce que la nouvelle école soit construite;
- Que toutes les améliorations des immobilisations non prévues par la loi et n'étant pas d'une importance décisive soient annulées pour les écoles sur le point d'être fermées.

Le surintendant Ash a confirmé le calendrier du conseil concernant le rapport du CEI et le rapport à l'intention du personnel. Le rapport final du CEI devait être transmis au personnel supérieur du conseil avant le 31 mars 2009, et présenté à la réunion du conseil du 14 avril 2009. La période de temps minimal avant que le conseil ne vote sur les recommandations est de 60 jours, sans compter les jours fériés, à partir du 14 avril 2009. Le conseil s'occupera sans doute des rapports au cours de la dernière semaine de juin.

Lors d'une réunion ordinaire du conseil le 14 avril 2009, l'Avon Maitland DSB a reçu le rapport d'action du directeur sur le rapport d'examen des installations du CENH en 2008-

2009. Ce rapport contenait les sept recommandations du Comité d'examen des installations du CENH. L'estimation du coût de revient par le CEI de la construction de la nouvelle école est passé « de 14 à 16,6 millions de dollars ». Les mêmes sources de financement que celles dans la proposition initiale ont encore été recommandées.

Le conseil a également obtenu la réponse du personnel supérieur concernant les recommandations du CEI du CENH. La réponse comprenait une analyse détaillée des recommandations relatives au *Centre d'excellence* présentée par le CEI et des commentaires sur la proposition de financement du CEI. Les points étaient bien identifiés pour que les conseillers scolaires les étudient, notamment la baisse des effectifs à Hullett Central, la capacité excédentaire à F.E. Madill, et l'opinion du CEI à l'égard des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans une école secondaire.

Le personnel supérieur a indiqué les points sur lesquels il était en accord ou en désaccord avec le CEI. Le personnel supérieur a proposé trois options en réponse au CEI. Les deux premières options dépendaient de l'octroi, par le Ministère, de fonds dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires pour une nouvelle école de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année. Dans chaque cas, des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années seraient envoyés à F.E. Madill. La troisième option participait du principe que le Ministère n'octroierait pas de fonds pour une nouvelle école. C'était une option réaliste, étant donné qu'il n'y avait pas le moindre signe d'une décision du Ministère au sujet de la demande faite en vertu du Programme d'immobilisations prioritaires. Les écoles Turnberry Central et Blyth fermeraient, et les élèves de la première école iraient à Wingham et à F.E. Madill. Les élèves de Blyth seraient envoyés à Hullett Central et à East Wawanosh. Le personnel a recommandé l'option 3.

Le rapport d'action du directeur a clairement indiqué qu'il préférait l'option 2, qui consistait à fermer trois écoles. Les conseillers scolaires ont demandé à obtenir un complément d'information sur le placement scolaire des élèves concernés par cet examen des installations.

Le procès-verbal précise que les conseillers scolaires voteraienle 23 juin 2009 sur les recommandations. Le conseil a dissous le CEI du CENH.

Lors de la réunion du conseil du 12 mai 2009, un rapport d'information du directeur a fourni plus d'information aux conseillers scolaires au sujet des installations destinées aux élèves dans la région du CENH. Le 9 juin 2009, le député provincial local a annoncé l'octroi d'un financement aux termes du Programme d'immobilisations prioritaires pour l'Avon Maitland District School Board. Les membres du conseil se sont également réunis ce jour-là et des informations complémentaires ont été données aux conseillers scolaires à propos des installations destinées aux élèves du CENH.

Le 11 juin 2009, une lettre du sous-ministre adjoint, Division des opérations et des finances, a confirmé l'octroi de la somme de 8,8 millions de dollars à la suite de la demande faite par conseil dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires en vue de la construction d'une nouvelle école dans Central East North Huron.

Lors de la réunion du conseil du 25 juin 2009, le rapport d'action du directeur a donné un aperçu du processus entre le 9 septembre 2008 et le 23 juin 2009. Les recommandations du CEI du CENH ont été réitérées, tout comme les recommandations formulées par le personnel le 14 avril 2009. Le directeur a parlé du processus qui a permis au personnel de peaufiner la demande initiale formulée au Ministère alors que le CEI progressait. L'école Wingham, par exemple, a été ajoutée, comme quatrième école, au processus de regroupement basé sur les commentaires du CEI.

Pour ce qui est du besoin urgent de traiter de la surcapacité des classes à F.E. Madill, qui a été une conséquence de la récente annonce du financement pour une nouvelle école pour les élèves de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année à Walkerton, qui fait partie du Bluewater DSB situé à proximité. Neuf pour cent des élèves de Madill provenaient du Bluewater DSB et auront désormais leur propre nouvelle école. Compte tenu de toutes ces nouvelles informations, le personnel supérieur a modifié sa recommandation.

À partir de septembre 2011, le conseil a voté la fermeture des écoles Wingham, Turnberry Central, East Wawanosh et Blyth. Les élèves de la prématernelle à la 6<sup>e</sup> année des trois premières écoles énumérées ainsi que les élèves de la prématernelle à la 6<sup>e</sup> année de Blyth qui vivaient dans le secteur de fréquentation de F.E. Madill S.S. fréquenteraient une nouvelle école sur un emplacement scolaire existant. Les élèves de 7e et de 8e années de ce quartier iraient à F. E. Madill S.S. Les élèves de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année de Blyth vivant dans le secteur de fréquentation de Central Huron fréquenteraient Hullett Central.

## **LA PÉTITION**

La lettre du révérend Ernest Dow, à laquelle est jointe la pétition concernant la fermeture de l'école Blyth, allègue que l'examen du CENH par le CEI s'est traduit par « un réel manque de confiance, de transparence et d'équité dans les résultats obtenus ».

Les signataires de la pétition estiment que le respect de la politique du conseil sur l'examen des installations a été compromis à trois niveaux :

Premièrement, la Politique stipule que le CEI local obtienne « tous les autres plans d'installations préparés par le passé par le personnel concernant les écoles faisant l'objet de l'examen ». Les signataires de la pétition se plaignent du fait que les recommandations concernant les installations faites par le personnel « dans leur format final » n'ont pas été fournies au CEI au cours des assemblées publiques.

Deuxièmement, la Politique exige de donner un préavis de 60 jours avant la réunion au cours de laquelle les conseillers scolaires voteront sur les recommandations. Les signataires de la pétition se plaignent du fait que les recommandations du personnel « dans leur format final » n'étaient pas disponibles avant le 17 juin 2009, et que les conseillers scolaires ont voté le 23 juin 2009.

Troisièmement, la Politique attend du CEI qu'il assure de vastes consultations avec les écoles et les communautés faisant l'objet d'un examen. La Politique stipule que l'un des groupes qui « pourrait » être consulté soit des enseignantes et des enseignants. Les signataires de la pétition allèguent que « les enseignants n'ont pas eu le droit de s'exprimer pendant les assemblées publiques, et que ceux qui l'ont fait ont été réprimandés ».

Quand je me suis entretenue avec les sept signataires de la pétition, le révérend Dow a fait une présentation au nom du groupe. Puis, ce fut aux personnes de s'exprimer à titre individuel. Les deux membres du CEI de Blyth ont signé la pétition, mais n'ont pas assisté à la réunion. Selon le révérend Dow, le personnel du conseil n'a pas été clair quand il a exposé les questions liées aux installations. Il a l'impression que la déclaration, « la fermeture d'une ou de deux écoles » était trop vague. Selon lui, la demande de financement formulée dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires aurait du être communiquée au CEI. Il a indiqué que les scénarios d'installations avaient à peine été abordés le 11 décembre 2008, et a ensuite expliqué le fait que « le comité était concentré sur l'idée de la construction d'une nouvelle école ». Il estime que le CEI aurait dû être réuni de nouveau pour discuter de la recommandation finale au conseil et, selon lui, l'ajout de Wingham a constitué un « changement dramatique ».

Le révérend Dow et d'autres signataires de la pétition ont abordé la question des enseignants à qui on avait « interdit » de s'exprimer. Le fait que les élèves de Blyth allaient à présent être séparés, et allaient fréquenter des écoles élémentaires différentes, était une question assez préoccupante. À la fin, le révérend Dow estime, comme les autres signataires de la pétition, que la capacité excédentaire de l'école F.E. Madill a entraîné le processus et que cette école aurait du faire partie de l'examen.

Les autres signataires de la pétition ont fourni d'autres points de vue et soulevé d'autres questions. Ils ont, par exemple, parlé de l'importance que revêt l'école Blyth aux yeux du village. Les scouts se rencontrent à l'école. L'un des signataires de la pétition a voulu insister sur le fait que, en termes d'utilisation communautaire, l'Église (Living Water Christian Fellowship) et son groupe de jeunes n'avaient actuellement pas d'autre endroit où se réunir.

Les signataires de la pétition avaient vraiment l'impression que le conseil avait pris des décisions avant le début du CEI. Ils citent, pour exemple, le placement des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans une école secondaire, en dépit de la forte opposition exprimée au cours du processus du CEI.

Enfin, les signataires de la pétition pensent que les conseillers scolaires ne les ont pas représentés, et qu'ils n'ont pas répondu à leurs courriels. Ils ne sont pas certains du rôle que jouent les conseillers scolaires. Défendent-ils les intérêts de certaines communautés ou les intérêts des représentants du conseil?

L'un des parents a dit que les scénarios proposés par le conseil étaient « mauvais... bureaucratiques et tout à fait inutiles. Ils ne sont pas assez créatifs ». Il semble que les

scénarios auraient du être présentées dans une présentation Power Point, mais en raisons de problèmes techniques, le CEI n'avait que des copies papier des cinq scénarios, bien qu'ils aient été affichés sur le site Web du CEI.

Le révérend Dow a fait un récapitulatif, au nom des signataires de la pétition, du commentaire selon lequel « le CEI s'était très uni autour du *North Maitland Centre of Excellence*. La décision concernant les limites sépara les enfants de la ville en deux. Nous voulions que la nouvelle école soit pour tous les enfants ».

## **RÉPONSE DU CONSEIL SCOLAIRE**

Le conseil répond que les membres du CEI du CENH ont reçu d'autres plans d'installations comme l'exige la *Politique n° 18 du conseil*. Le CEI a demandé, et obtenu, des scénarios probables concernant le regroupement d'écoles dans le secteur d'examen des installations. Les scénarios furent présentés lors de la réunion du CEI du 11 décembre 2008. Le conseil fournit le procès-verbal de la réunion et l'annexe au procès-verbal, qui contient les scénario, comme preuve des discussions qui ont eu lieu. Le conseil indique aussi que les discussions lors des réunions du CEI du CENH ont également porté sur l'utilisation des locaux spécialisés (sciences, musique, arts visuels, etc) à F.E. Madill si les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années devaient y être placés. Il a aussi été question des coûts liés au transport et au ramassage scolaire des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans le même autobus.

En ce qui concerne la question du préavis obligatoire de 60 jours au public, avant que les conseillers scolaires ne puissent voter sur les recommandations, le conseil rétorque que l'avis a été émis le 14 avril 2009, et que le vote a eu lieu le 23 juin 2009, soit 70 jours après l'émission du préavis.

Le conseil indique, par ailleurs, que le rapport du 14 avril 2009 à l'intention du personnel contenait la réponse du conseil, et les principaux éléments de discussion du CEI du CENH. Le placement des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans une école secondaire a été abordé à chaque réunion du CEI.

Les membres de la communauté ont discuté, et se sont prononcés en défaveur, du regroupement de certaines écoles faisant l'objet d'un examen, parce que la solution proposée n'a pas amélioré les conditions d'enseignement de leurs enfants. Le CEI et le personnel ont, l'un comme l'autre, indiqué qu'ils préféraient un regroupement de trois ou quatre écoles et la construction d'une nouvelle école. La recommandation du 14 avril 2009 comprenait un préambule sur la nouvelle école comme étant la solution privilégiée, mais, en l'absence de financement, le personnel a recommandé le regroupement des installations existantes et le placement des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans une école secondaire.

Le conseil précise que, le 9 juin 2009, lorsque le personnel a obtenu une réponse positive à la demande de financement dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires, il a formulé une recommandation visant à utiliser les fonds suivant les conditions

stipulées par le ministère de l'Éducation. La recommandation correspondait aux commentaires concernant l'option privilégiée formulée le 14 avril 2009, mais ajoutait l'école Wingham à la nouvelle école.

Le conseil remet le rapport d'action du directeur du 23 juin 2009, qui renferme la recommandation révisée. Il précise que la recommandation tient compte de l'informaiton contenu dans le rapport du 14 avril 2009 à l'intention du personnel, des recommandations formulées dans le rapport du CEI de CENH aux conseillers scolaires présenté le 12 mars 2009, et du nouveau financement octroyé. Bien que le CEI de CEHN ait été dissous le 14 avril 2009, le personnel a informé le groupe des recommandations transmises le 23 juin 2009.

Au sujet de la question de la participation du corps enseignant au processus du CEI, le conseil rétorque que pendant l'année scolaire 2007-2008, le personnel supérieur du conseil et la direction de l'ensemble des syndicats d'employés/des fédérations ont conclu une entente visant à éviter le moindre conflit d'intérêts apparent. Les deux parties ont convenu qu'il ne serait pas convenable de la part du personnel de participer aux assemblées publiques du Comité d'examen des installations. La possibilité de conflits entre préserver les emplois du personnel et agir dans l'intérêt des enfants, ou le conflit/différent dans le double rôle du parent et du membre du personnel ont été cités en exemple.

À la suite de l'entente susmentionnée, les commentaires et suggestions du personnel au sujet du processus ont été regroupés par le personnel supérieur, lors des réunions sur le processus du CEI dans toutes les écoles désignées dans l'examen ainsi qu'à F.E. Madill et à Central Huron. Le 22 janvier 2009, le surintendant Ash a parlé au CEI de CENH des réunions qui s'étaient tenues avec le personnel supérieur. Le CEI a demandé à obtenir les notes de la réunion du 12 février 2009. Bien qu'ils n'aient pas encore vu/lu les notes, présentées le 12 février, ils ont demandé à obtenir plus de commentaires et suggestions de la part du personnel enseignant et des élèves. Le personnel, secondé par les membres du CEI de CENH, a préparé deux sondages, à l'intention des enseignnates et enseignants et des élèves. Les sondages ont porté sur l'accueil des élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans une école secondaire et la construction d'une grande école pour les classes de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année. Les sondages étaient anonymes, permettant ainsi une certaine sincérité. Les résultats ont été communiqués au CEI le 16 février 2009, puis affichés sur le site Web.

Une enseignante a décidé de formuler ses commentaires sur le CEI de CEHN lors de l'assemblée publique du 11 décembre 2008. Le surintendant Ash et le directeur de l'école où enseigne cette personne l'ont informée de l'entente conclue entre la Fédération locale des enseignantes et des enseignants et le conseil, et de la possibilité d'un conflit d'intérêts. L'enseignante a pu s'exprimer pendant la réunion; ses commentaires ont été consignés dans le procès-verbal. L'enseignante n'a pas fait l'objet de mesures disciplinaires.

Le conseil maintient que le CEI de CEHN a reçu les commentaires du personnel et des élèves de sorte à ne pas politiser les élèves ou mettre le personnel en conflit d'intérêts avec son employeur.

Lorsque j'ai rencontré l'administration supérieure, ils m'ont expliqué que, l'année d'avant, ils avaient organisé trois séances de rétroaction avec trois communautés sur la manière dont le processus du CEI avait fonctionné pour eux. Les réponses n'étaient pas cohérentes sur quelle quantité d'information sur les scénarios d'installations était utile. Certaines personnes souhaitaient obtenir toute l'information à l'avance; tandis que d'autres ne voulaient pas être influencées par les scénarios préparés par le conseil.

Pour ce qui est du CEI de CENH, les membres du CEI avaient, au départ, refusé une présentation sur les autres scénarios d'installations prévus par le conseil. Ils voulaient être créatifs. Le CEI de CEHN a obtenu une description précise des règles : toutes les réunions devaient être publiques; tous les courriels échangés entre les membres du CEI devaient être envoyés à l'ensemble des membres, y compris à l'administration supérieure. Les membres ont été encouragés à penser sur le long terme et à « réfléchir sans a priori ».

Lors de la réunion de novembre du CEI, chaque école a présenté un scénario basé sur la fermeture de cette école. Turnberry Central a proposé une nouvelle école, que les membres du CEI ont trouvé intéressante. Le CEI a ensuite voulu connaître les idées du conseil. Lors de la réunion de décembre du CEI, les autres scénarios proposés par le conseil, notamment l'utilisation des espaces inoccupés à F.E. Madill, ont été présentés mais perdus dans l'effervescence de l'étude de l'option d'une nouvelle école pour les élèves. Du point de vue du conseil, il n'y avait toujours pas signe des fonds du Ministère pour une nouvelle école.

Après la réunion de décembre, un groupe de travail informel a été mis sur pied, sans l'autorisation du CEI. Il s'est fait appeler « Hot Stove Group ». Il est composé de quelques personnes qui ont assisté et participé aux réunions du CEI, d'un petit nombre de membres désignés du CEI et de personnes provenant des cinq écoles du CEI. Le groupe a appris qu'il n'avait aucun statut et que les travaux qu'il avait effectués ne ferait pas partie du processus du CEI à moins que le CEI en discute et l'approuve. Le groupe a poursuivi ses travaux en dehors du processus du CEI. Les activités du groupe ont consisté notamment à créer un site Facebook, à consulter les groupes de parents et à faire des présentations lors des réunions du conseil municipal. Les réunions du groupe n'étaient pas publiques et il n'y a aucune trace précise des personnes consultées. C'est le Hot Stove Group qui est à l'origine du concept du *North Maitland Centre of Excellence*.

Dans l'intervalle, bien que le conseil ait transmis une demande de financement pour la construction d'une nouvelle école à Huron Nord, il n'y a pas d'information disponible de la part du Ministère qui serait utile au CEI. Lors de plusieurs réunions, le CEI s'est fait dire que la demande était encore en traitement.

J'ai rencontré trois conseillers scolaires, parmi lesquels le président du conseil. Au sujet de la question de répondre aux courriels des commettants, les conseillers scolaires qui

faisaient partie du CEI ont indiqué qu'ils étaient bombardés de courriels, dont la plupart posaient la même question à chaque conseiller scolaire. Ils ont pensé que les personnes essayaient d'obtenir des réponses différentes. Par conséquent, lorsqu'un conseiller scolaire avait répondu à une question particulière, l'autre conseiller ne répondait pas à la même question. Le système avait été configuré pour que tous les membres du CEI aient accès à tous les courriels, ce qui fait qu'il semblait inutile de donner plusieurs fois la même réponse.

Les conseillers scolaires se sont toutefois encore dits préoccupés par certaines tactiques utilisées pour tenter de les influencer, parmi lesquelles une affiche anonyme, qui a agacé de nombreux parents d'élèves fréquentant l'école secondaire et l'école élémentaire de Wingham. L'affiche contenait une photographie des deux conseillers scolaires ainsi que leur numéro de téléphone. Il y avait la photographie d'une jeune enfant en train de fumer. Le texte accompagnant cette photographie insinue que l'enfant subit la mauvaise influence des élèves de l'école secondaire. De nombreux parents ont pensé que l'affiche était une idée des conseillers scolaires. L'objectif de cette affiche était faire en sorte que les personnes se rendent aux réunions. L'origine de l'affiche n'a pas été clairement identifiée mais l'adresse de courriel qui est fournie en petits caractères au bas de l'affiche insinue que c'est l'œuvre du Hot Stove Group. (Une copie de l'affiche nous a été remise lors de la réunion avec les signataires de la pétition.) L'un des conseillers scolaires aussi reçu des courriels profondément dérangeants de la part de certains membres du groupe.

## **OBSERVATIONS DU CEI**

Seulement quatre membres du CEI ont assisté à notre réunion à la Blyth Public School. Nous avons essayé de programmer une seconde réunion du CEI à la demande de l'un des membres, mais nous avons recueilli très peu d'intérêt à ce sujet. Nous avons donc choisi d'organiser une audioconférence avec un représentant municipal du CEI et obtenir des documents écrits de la part d'un autre. Aucun des représentants de Blyth siégeant au CEI n'a répondu aux invitations pour assister aux réunions. Les deux représentants de Blyth ont aussi signé la pétition; par contre, aucun d'entre eux n'a participé à la réunion des signataires de la pétition.

Comme lors de notre réunion avec le CEI, Robert Hunking, un parent d'élèves de Hullett Central Public School, a fait un exposé au nom des autres personnes présentes et fourni une copie papier de ses notes. M. Hunking a assisté à toutes les réunions du CEI, mais il n'était pas l'un des représentants désignés de l'école.

La présentation a d'abord porté sur le fait que l'école F.E. Madill ne faisait pas partie du processus du CEI. Vu qu'il y avait un problème d'espace en trop, elle aurait dû en faire partie, surtout compte tenu du fait que les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années faisaient partie de la solution. Selon lui, bien que l'administration supérieure ait dit au CEI de « réfléchir sans a priori », ils n'ont pas cessé de reparler de cette question à F.E. Madill pendant tout le processus du CEI.

M. Hunking a laissé entendre que les membres du CEI n'étaient pas clairs sur le sujet du rôle de l'administration supérieure et des conseillers scolaires. S'il est vrai qu'ils ont appuyé la nomination du surintendant Mike Ash au poste de président, cette nomination a été perçue comme étant impartiale à l'égard de l'administration supérieure. Les conseillers scolaires ont-ils représenté leurs commettants ou le conseil dans son ensemble? En effet, plus loin dans ses notes, il souligne le manque de clarté de la Politique du conseil concernant le « mandat » du CEI. A-t-il la moindre autorité?

M. Hunking a indiqué que le conseil aurait du être plus direct au sujet de la demande de financement présentée au Ministère dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires à l'automne 2008. Selon lui, ce n'est qu'en mai 2009 que la communauté a entendu parler pour la première fois de la demande de financement. L'utilisation « souhaitée » des fonds aurait du être expliquée. Il n'a été question à aucun moment au CEI de la construction d'une école de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année.

M. Hunking a fait une analyse honnête de l'enjeu de taille auxquels sont confrontés les membres du CEI, [...]. Il était malaisé de rester assis en face de quelqu'un et de parler de la fermeture de l'école de sa communauté ». Il pense à présent, avec le recul, que le CEI n'aurait pas du rejeter les scénarios au début. Il aurait du les avoir pour s'en inspirer. Or, c'est lors de la présentation de Turnberry Central que l'idée d'une « super école » a surgi. C'est à ce moment-là que le CEI a commencé à prendre forme et des discussions houleuses sur les choix à faire entre les écoles auraient pu être évitées.

M. Hunking est convaincu du fait que Blyth est l'école qui a le plus à perdre. Ces élèves vont être séparés. Il souligne la décision prise par le conseil d'éviter la fermeture de sa propre école, Hullett Central P.S.

D'autres membres du CEI ont indiqué qu'il étaient d'accord avec M. Hunking, surtout en ce qui a trait à la demande de financement au Ministère. Une personne a dit, « Les membres du CEI sont des profanes et ignoraient donc les réalités pratiques du conseil. Si le CEI avait eu connaissance de ces éléments, son processus décisionnel aurait sans doute été différent ». Un membre du CEI a, quant à lui, déclaré que « ce n'était pas la grande majorité du public qui s'opposait au déplacement des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années vers l'école secondaire, mais ils étaient tout de même nombreux à ne pas le vouloir ».

Lors de notre audioconférence avec l'un des représentants municipaux, ce dernier a déclaré que le grand public avait le sentiment que le conseil avait déjà pris sa décision et qu'il orientait le processus décisionnel du CEI. Questionné à propos du concept des municipalités proposant une partie du financement, il a répondu que l'on a l'impression qu'ils ont encore leur mot à dire à propos de la manière, de l'endroit et du moment de la construction des nouvelles écoles. Ils avaient aussi l'impression qu'une nouvelle école attirerait des familles dans le quartier.

Le conseiller municipal avait eu des échos au sujet du Hot Stove Group en décembre. C'était en fait un groupe autodésigné et distinct du CEI bien qu'il comptait quelques membres du CEI. Il a fait des présentations à des conseillers municipaux locaux sur l'idée

d'une « super école ». Au moins deux conseillers municipaux qui représentaient le CEI ignoraient l'existence du groupe jusqu'à ce qu'il se présente à leurs conseils. Bien qu'il ait été dit que tout le monde était en faveur de l'idée d'une « super école », il s'est demandé, « ... Comment pouvions-nous savoir étant donné que nous ignorons qui a été consulté? » L'idée que le groupe a proposé « était correcte, compte tenu qu'elle évitait que des personnes protègent leur propre école pendant le processus du CEI ». Or, c'est le CEI qui aurait du faire les présentations aux réunions du conseil municipal. Ce membre du CEI s'était opposé au projet de constitution d'un Comité directeur pour la nouvelle école, estimant que c'était le rôle des conseillers scolaires de prendre les décisions relatives à la construction et au placement d'écoles.

La présentation envoyée par courriel provenait du coprésident du CEI. Il y indique que le conseil n'a pas respecté sa Politique dans le sens où où il a obtenu ce qu'il souhaitait, une école de la prématernelle à la 6<sup>e</sup> année et le transfert des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années vers une école secondaire, information qu'il n'avait pas partagée avec le public pendant le déroulement de l'examen. Il estime, par ailleurs, que l'école F.E. Madill aurait du faire partie de l'examen. Il pense que le personnel enseignant et les élèves auraient du faire partie du processus de consultations publiques du CEI et que le questionnaire qu'ils ont reçu était censuré. Il estime, enfin, que le CEI a proposé une option visionnaire, une école de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année à la fine pointe de la technologie qui séparerait les enfants de 11 ans des jeunes de 18 et 19 ans. Cependant, en raison de l'accueil réservé à la proposition, « nous ne soucions guère de ce que vous pensez ».

## **MES OBSERVATIONS**

Les premières consultations menées avec Central East North Huron et le conseil scolaire régional ont eu lieu sur une période de trois ans, entre 2006 et 2008. Cela a permis de s'assurer que les représentants des parents dans les écoles étaient au courant des problèmes auxquels étaient confrontés leurs écoles et le conseil. Il est possible de savoir la quantité d'information qui a en fait filtré vers les membres de chaque conseil d'école, pour que les prochains présidents soient, par exemple, au courant des problèmes.

Toutes les données relatives aux effectifs dans les petites écoles rurale situées dans le secteur d'examen corroborent le regroupement de la population étudiante dans le but de conserver de bons programmes d'études. Il est remarquable que, sur les quatre écoles devant fermer, seule la communauté de Blyth ait remis une pétition au ministre. Cela pourrait sans doute expliquer le peu de participants à chacune de nos assemblées publiques.

Bien qu'aucun processus ne soit parfait, la Politique n° 18 du conseil relative aux examens des installations destinées aux élèves concernant l'Avon Maitland District School Board est exemplaire. Elle est rédigée dans des termes clairs et faciles à comprendre, surtout les sections 5, 6 et 7 qui donnent suffisamment de détails, malgré les commentaires d'un membre du CEI, sur le rôle et les responsabilités respectives du CEI, le personnel supérieur et les conseillers scolaires élus sont parfaitement claires. Le CEI a

plus particulièrement défini la composition de ses membres ainsi que sa structure de vote, et le rôle consultatif du CEI est exposé, tout comme les règles de conduite des réunions, exigent qu'elles soient publiques, et non privées. Le rôle consultatif du personnel de l'administration supérieure auprès du Conseil d'administration est également expliqué dans un langage clair. Ce pouvoir décisionnel confié aux conseillers scolaires élus est bien énoncé.

S'il est vrai que les règles opérationnelles relatives au CEI de CENH sont claires, l'ouverture d'esprit du groupe face aux discussions avec les non-membres qui ont assisté régulièrement aux réunions et le manque de rigueur concernant l'application des règles ont abouti à une situation où le Hot Stove Group aurait pu essayer de contrôler l'ordre du jour et les orientations du CEI. Le Hot Stove Group aussi, en proposant des consultations privées, a déformé l'opinion qu'avait le public du CEI et de son mandat.

La responsabilité qui m'avait été confiée était d'étudier la pétition et de décider si les questions soulevées constituaient des violations à la Politique relative à l'examen des installations approuvée par le conseil. J'ai examiné la pétition, et j'ai rencontré les signataires de la pétition, les représentants officiels du conseil, les conseillers scolaires et le CEI. J'ai également lu tous les procès-verbaux, les annexes et les rapports importants pour le processus du CEI de CENH.

### **ACCENT MIS SUR LA BLYTH PUBLIC SCHOOL**

Bien que le processus du CEI ait porté sur cinq écoles élémentaires, la pétition ne ciblait que l'une d'entre elles, Blyth P.S.

Les signataires de la pétition allèguent que le conseil a enfreint la section de la Politique qui stipule que le CEI obtienne « tout autre plan élaboré antérieurement ». La soi-disant violation porte sur le fait que les autres plans « dans leur format final » n'ont pas été fournis avant le 17 juin 2009. En revanche, la Politique n'exige pas de « format final » mais d'autres élaborés *antérieurement*. Le personnel du conseil a rencontré une certaine résistance au moment de la présentation des autres choix lors de la première réunion de planification du CEI. Lors de la réunion du mois de novembre, on leur a demandé de proposer d'autres scénarios d'installations à la réunion de décembre. Ce qu'ils ont fait. Le conseil a bien respecté sa politique.

La pétition allègue, en outre, que le conseil n'a pas respecté la période de préavis obligatoire de 60 jours entre la distribution des recommandations du personnel et le vote des conseillers scolaires. La soi-disant violation est que les recommandations n'ont pas été disponibles « dans leur format final » avant le 17 juin 2009. Vu que la période minimale de 60 jours de préavis set à donner aux communautés locales le temps d'étudier les recommandations et de s'organiser, si elles le souhaitent, les délégations au conseil concernant les décisions qui pourraient être prises, il faut savoir si la communauté de Blyth a obtenu ou non un préavis de 60 jours à propos de la recommandation visant à fermer son école. La recommandation contenue dans le rapport d'action du directeur du 14 avril 2009 était de la fermer et de déplacer les élèves vers Hullett et East Wawanosh,

et que certains élèves de 7e et de 8<sup>e</sup> années iraient à F.E.Madill. La motion adoptée par le conseil le 23 juin 2009 était différente de la motion d'avril, en tout en ce qui concerne l'école Blyt, sur un seul point, les élèves de Blyth qui auraient fréquenté l'école East Wawanosh fréquenteront en fait la nouvelle école visant les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année une fois sa construction terminée. La communauté de Blyth a bien obtenu un préavis de 60 jours par rapport à la recommandation de fermer l'école publique local. Le conseil a bien respecté sa politique.

La dernière allégation formulée par les signataires de la pétition concerne le fait que le conseil a enfreint sa politique relative aux vastes consultations, parce que « le personnel enseignant de l'école n'a pas pu prendre la parole lors des assemblées publiques et, s'il l'avait fait, il aurait fait l'objet de mesures disciplinaires ». La politique du conseil énonce que les groupes, notamment les enseignantes et enseignants « pourraient » être consultés. L'utilisation du verbe « pourraient » est permissive. Il était donc acceptable que le conseil et la fédération locale des enseignantes et des enseignants acceptent de conseiller au personnel enseignant de ne pas participer au processus public du CEI afin d'éviter le moindre risque de conflit d'intérêts. On avait convenu d'un processus permettant au personnel enseignant de formuler ses commentaires et d'agir à ce sujet. Une enseignante a décidé de prendre la parole lors d'une assemblée publique. Elle n'a pas fait l'objet de mesures disciplinaires. Le conseil a respecté sa politique.

Dans la pétition, on insinue que le libellé final de la motion du conseil a été gardé secret. Or, si l'on se fie aux procès-verbaux du CEI, chaque élément en a été discuté lors de plusieurs réunions du CEI. Le rapport d'action du directeur d'avril a été largement diffusé. La décision finale du conseil de procéder à la fermeture des écoles que le CEI avait recommandé de fermer. Il est en désaccord avec le CEI au sujet du placement de certains élèves de 7e et de 8e années dans une école secondaire, et il s'occupe de la capacité excédentaire à Hullett Central, un point que le CEI a choisi d'ignorer, pressé de développer le concept de super école. J'estime que ce processus était aussi équitable que transparent.

## **SUGGESTIONS**

Chaque examen des installations s'avère un exercice exigeant et prenant. Dans le cas qui nous intéresse, cinq écoles situées dans une zone géographique étendue ont fait partie d'un processus complexe et, parfois émotionnel. Chacune des écoles connaissait une forte baisse de ses effectifs, avec la menace pesant sur un bon programme pour les enfants. Il faut féliciter le conseil de s'être axé sur la question du programme alors qu'il entamait l'examen.

Un point qui a été clair lors des réunions que nous avons eues avec les signataires de la pétition et avec le CEI portait sur le manque de compréhension à l'égard du processus de planification des immobilisations et sur la manière dont il était étroitement lié avec le processus de financement ministère du Programme des immobilisations prioritaires. Le conseil pourrait aussi souhaiter préparer une présentation dans un langage clair sur le

fonctionnement de la planification des immobilisations, notamment une description du processus d'examen annuel et du calendrier rotatif de 10 ans. Cela pourrait servir d'introduction au mode de fonctionnement du conseil avec le Ministère concernant les demandes de financement pour une nouvelle école. Une description précise des échéanciers pour cette dernière et sur la manière dont elle se rapporte aux délais décisionnels du conseil s'avérerait utile, ainsi qu'une description de l'aisance et de l'incertitude qui font partie du processus.

Le conseil pourrait sans doute vouloir largement faire connaître le nom des membres désignés des futurs CEI, en plus d'un avis indiquant qu'ils ne sont pas les seules personnes habilitées à consulter les parents, le public ou les autres paliers de gouvernement dans le cadre du processus public du CEI.

Le conseil souhaitera peut-être s'assurer que les futurs CEI respectent les règles de base (de Robert) dont il est question dans la politique du conseil. Cela peut se faire tout en permettant des discussions plus informelles et libres et l'atteinte d'un consensus au sein d'un groupe relativement petit. Les règles prévoient un traitement équitable de tous les membres d'un groupe, et un minimum de surprises lors des réunions. Par exemple, s'il est vrai que le coprésident est « élu », il n'y a aucune disposition dans la politique du conseil concernant un tel poste et les règles de Robert traitent du fait que les groupes doivent respecter leurs règles en matière de politique. Le Hot Stove Group a pu anticiper la section sur les commentaires du public à l'ordre du jour lors de la réunion de janvier du CEI, alord qu'il aurait du être entendu dans la rubrique « Nouveaux points à l'ordre du jour ». La question de savoir qui a le droit d'adopter et d'appuyer les motions doit être précisée, surtout dans des situations où le groupe a volontairement augmenté le nombre des participants aux discussions mais n'a pas l'autorité politique de modifier la composition de ses membres.

Le conseil voudra sans doute s'assurer que les membres du public qui assistent régulièrement aux réunions du CEI soient tout à fait au courant de la *Politique n° 18 du conseil relative aux examens des installations destinées aux élèves* et aux contraintes/limites consécutives sur le rôle qu'ils pourraient avoir au cours des réunions du CEI.

La *Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves*, révisé le 26 juin 2009, contient une partie consacrée à l'élaboration du **mandat d'examen des installations**. À mesure que le conseil révise la Politique n° 18 à la lumière de la nouvelle *Ligne directrice*, il pourrait être possible de clarifier les règles procédurales s'appliquant aux futurs CEI.

## **CONCLUSIONS**

Il vaut mieux que la décision de fermer des écoles soit prise au niveau local, parce que les conseils scolaires connaissent bien les communautés locales et les besoins des élèves locaux. Les conseils scolaires doivent directement rendre des comptes à leurs élèves.

Je suis reconnaissante aux signataires de la pétition pour leurs conseils et leurs commentaires. Il est évident qu'il règne un sens très fort de la communauté et qu'ils se soucient vraiment de leurs enfants. Je tiens aussi à remercier le conseil pour son aide.

Bien qu'il y ait un certain ressentiment à Blyth au sujet de la décision de fermer l'école et de déplacer les élèves, le conseil a agi de manière responsable pour pouvoir régler plusieurs problèmes. Je suis convaincue que les élèves qui vont fréquenter l'école Hullett Central y seront contents. Je suis tout autant certaine que la future nouvelle école, que les autres élèves de Blyth fréquenteront aux côtés de ceux de Wingham, de Turnberry Central et d'East Wawanosh, sera bien accueillie. Enfin et surtout, je suis convaincue de la capacité du personnel administratif et du personnel enseignant de F.E. Madill S.S., y compris les enseignantes et enseignants du palier élémentaire qui y viendront, afin d'intégrer les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années en toute sécurité, de manière confortable et constructive au sein d'un excellent établissement scolaire.

D'après l'examen que j'ai effectué et les différentes consultations, je conclus que l'Avon Maitland District School Board n'a pas enfreint sa politique sur l'examen des installations.

Le tout respectueusement soumis,

Margaret Wilson